

COMPTE-RENDU D'INFORMATIONS SYNDICALES

Négociation sur un accord de méthode concernant l'expertise sur les conséquences de la suppression du Gris - 09/11/2021

Les représentants de la direction sont : Thibault SELLIER (directeur du développement social), Aziz ARAM (responsable des affaires sociales), Daniel SUEUR (DRH exploitation).

Représentants **FO** :

- **Mouloud HAMMOUR** (**FO** PARIS NORD, Secrétaire du CSEC).
- **Jacques MOSSE-BIAGGINI** (DSC **FO**).
- **Franck APAGNY** (**FO** NORMANDIE).
- **Philippe SILVESTRE** (**FO** PARIS NORD).

Rappel des faits : lors de la réunion du CSEC du 15 octobre 2021, le CSEC a voté à l'unanimité le déclenchement d'une expertise destinée à étudier et analyser les conséquences du projet de suppression du rayon Gris sur la sécurité, la santé et les conditions de travail des salariés. Le CSEC a souhaité que cette expertise perdure jusqu'à la fin des tests afin qu'elle prenne en compte le bilan de ceux-ci. La direction a émis des réserves juridiques car selon elle, l'expertise ne peut avoir lieu qu'avant la consultation sur la phase de tests. Pour « *border* » les choses de manière concertée, elle a proposé aux organisations syndicales la négociation d'un accord de méthode, objet de la présente réunion.

Durant cette réunion de « négociation », la direction a refusé immédiatement la revendication unanime des organisations syndicales de faire procéder à des consultations des CSEE en lieu et place des simples informations prévues par le projet d'accord, et bien entendu en sus de l'information consultation du CSEC qui est, elle, prévue dans le projet d'accord. Les organisations syndicales pensent au contraire que **la spécificité des magasins exige que les CSEE de région soient informés et consultés avant-même la consultation du CSEC, qui se « nourrit » des remontées des CSEE, beaucoup plus proches de la réalité et des spécificités des magasins, en terme de conditions de travail, de problématiques liées au contrat, la rémunération, d'intégration des vendeurs micro dans d'autres postes, de RPS, d'organisation et de mise en place de ce projet...** Un autre argument avancé par les organisations syndicales est que tous les magasins ne sont pas représentés au CSEC et qu'il est donc légitime que les CSEE soient informés et consultés.

L'argument de la direction repose sur le fait que selon elle, **les présidents de CSEE ne disposeraient pas de l'autonomie de décision suffisante** pour pouvoir mener des consultations locales sur ce projet national dont ils ne seraient pas « porteurs » ! **FO rétorque que cet argument est en totale contradiction avec le principe-même de la mise en place des CSE régionaux dont s'est servi à l'époque la direction pour justifier la suppression des CE en magasins !!!**

Après une suspension de séance, toutes les organisations syndicales, par la bouche de **FO**, déplorent l'inflexibilité de la direction et considèrent que ce point étant bloquant, la « négociation » n'a pas lieu de se poursuivre. Malgré l'insistance de la direction à vouloir poursuivre la réunion, tous les participants y mettent fin.

En conclusion, le fameux « *dialogue social* » dont se targue la direction est ... un concept théorique et pas du tout une réalité.